

SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ENERGIE DU DEPARTEMENT DE LA HAUTE-SAONE

- STATUTS -

(texte résultant de l'arrêté D2/I/2010 n°1431 du 5 août 2010 de Monsieur le Préfet de la Haute-Saône)

ARTICLE I : CONSTITUTION

En application des dispositions du Code général des Collectivités territoriales relatives au syndicat de communes et notamment les articles L.5211-1 et suivants, L.5212-16, L.5711-1, est constitué entre les collectivités de la liste ci-jointe un syndicat ouvert d'une part à l'ensemble des communes de Haute-Saône et d'autre part à leurs groupements qui ont des attributions communes avec celles du syndicat. Ce syndicat intercommunal prend la dénomination de « Syndicat intercommunal d'énergie du département de la Haute-Saône », désigné ci-après par « le syndicat ».

ARTICLE II : OBJET

Ce syndicat a pour objet :

2-1) d'organiser aux lieux et places des communes membres, les compétences d'autorité organisatrice des distributions publiques d'électricité ;

2-2) d'organiser aux lieux et places des communes membres, qui le demandent expressément par délibération, les compétences d'autorité organisatrice des distributions publiques de gaz ;

2-3) d'organiser et d'exercer les travaux sur les réseaux de distribution publique d'électricité et, à la demande des collectivités adhérentes les compétences à caractère optionnel relatives à l'éclairage et aux équipements, décrites au paragraphe 5-3) ci-après ;

2-4) d'assurer la mission de coordonnateur de groupements de commandes, décrites au paragraphe 5-4) ci-après.

Le syndicat peut :

- être mandaté par d'autres maîtres d'ouvrage pour réaliser en concomitance avec des travaux dont il est maître d'ouvrage des travaux relevant de ses compétences optionnelles en co-maîtrise d'ouvrage, dans les conditions de l'article 2 de la loi MOP modifiée du 12 juillet 1985 ;

- assurer, à la demande d'un adhérent, d'une autre collectivité, d'un autre établissement public de coopération intercommunale ou d'un syndicat mixte, des prestations se rattachant à son objet, dans les conditions de l'article L.5211-56 du code général des collectivités territoriales ; les contrats relatifs à ces prestations sont conclus dans le respect des règles du Code des marchés publics ;

- mettre les moyens d'action dont il est doté à la disposition de ses adhérents, sur leur demande, dans les domaines relevant de ses compétences, en application de l'article L.5211-4-1 du code précité".

ARTICLE III : DUREE DU SYNDICAT

Le syndicat est institué pour une durée illimitée.

ARTICLE IV : SIEGE DU SYNDICAT

Le siège du syndicat est fixé à VAIVRE-ET-MONTOILLE, 20 avenue des Rives du Lac. La domiciliation du siège peut être modifiée par délibération du comité syndical.

ARTICLE V : ATTRIBUTIONS

5-1) Au titre de l'électricité, le syndicat exerce les activités suivantes :

5-1-1) représentation des communes associées dans tous les cas où les lois et les règlements en vigueur, en particulier ceux relatifs à la nationalisation de l'électricité, prévoient que les collectivités doivent être représentées ou consultées ;

5-1-2) révision, négociation et signature avec, respectivement, Electricité de France et la Société d'Intérêt Collectif Agricole d'Electricité de Ray-Cendrecourt, de tous les actes relatifs à la concession du service public de distribution de l'électricité sur le territoire des communes adhérentes au syndicat. Le syndicat constitue pour l'application des dispositions qui précèdent "l'établissement public de coopération" visé à l'article 1^{er} de la loi n°2000-108 du 10 février 2000 relative à la modernisation et au développement du service public de l'électricité ou de tout texte de même portée ;

5-1-3) encaissement, centralisation et, suivant le cas, reversement aux communes ou emploi directement dans le cadre des lois et règlements en vigueur, des sommes dues en particulier par les établissements concessionnaires en vertu des cahiers des charges de concession ou de conventions en vigueur ; d'une façon générale, perception de toute redevance de la part des concessionnaires ;

5-1-4) organisation et exercice du contrôle de la bonne exécution des cahiers des charges de distribution d'énergie électrique ;

5-1-5) représentation des personnes morales membres dans tous les cas où les lois et règlements en vigueur prévoient que celles-ci doivent être représentées ou consultées ;

5-1-6) maîtrise d'ouvrage des travaux sur les réseaux de distribution publique d'électricité, y compris ceux d'installations de production intégrées à ces réseaux et de maîtrise de la demande d'électricité.

Le syndicat est propriétaire des ouvrages du réseau public de distribution d'électricité situé sur son territoire, dont il est maître d'ouvrage et des biens de retour des gestions déléguées.

5-2) Au titre du gaz, le Syndicat exerce pour les communes qui le demandent, les activités suivantes :

5-2-1) en sa qualité d'autorité organisatrice de la distribution de gaz, passation, avec les entreprises délégataires, de tous actes relatifs à la délégation du service public de distribution de gaz (fourniture de gaz et gestion du réseau) ou, le cas échéant, exploitation du service en régie ;

5-2-2) exercice du contrôle des distributions de gaz prévu par l'article premier de la loi du 15 février 1941 relative à l'organisation de la production, du transport et de la distribution du gaz ;

5-2-3) maîtrise d'ouvrage de travaux sur le réseau public de distribution de gaz que les lois et règlements en vigueur permettent aux collectivités de faire exécuter tout ou partie à leur charge ;

5-2-4) interventions dans les litiges entre les clients non éligibles et les organismes de distribution publique de gaz ;

5-2-5) opérations de maîtrise de la demande de gaz ;

5-2-6) représentation des personnes morales membres dans tous les cas où les lois et règlements en vigueur prévoient que les collectivités doivent être représentées ou consultées.

Le syndicat est propriétaire des ouvrages du réseau public de distribution de gaz situé sur son territoire dont il a été maître d'ouvrage et des biens de retour des gestions déléguées.

5-3) Compétences optionnelles :

Pour les collectivités adhérentes qui le demandent expressément par délibération ou dispositions statutaires, le syndicat peut exercer les compétences relatives :

5-3-1) à l'équipement en éclairage communal concernant les extensions, renforcements, renouvellements et améliorations diverses des installations d'éclairage ;

5-3-2) à la maintenance de l'éclairage communal comprenant l'entretien préventif programmé et l'organisation des dépannages ;

5-3-3) aux travaux divers de génie civil liés aux travaux d'électricité : surlargeurs de tranchées, tuyaux, fourreaux et matériels divers (regards, chambres de tirage, coffrets...) nécessaires notamment aux réseaux de télécommunications ;

5-3-4) aux travaux divers d'équipements et de tous services relatifs aux énergies renouvelables que les lois et règlements en vigueur permettent aux collectivités de faire exécuter tout ou partie à leur charge.

Le Comité sera amené à se prononcer, à l'issue de chaque période triennale, sur l'activité du syndicat dans le domaine des énergies renouvelables et il décidera de la poursuite ou de la cessation de cette activité.

5-4) Missions accessoires de coordination de groupements de commandes :

Le syndicat peut assurer la mission de coordonnateur de groupements de commandes dans les conditions prévues à l'article 8 du Code des marchés publics, pour toute catégorie d'achat ou de commande publique le concernant en qualité de donneur d'ordre ou de maître d'ouvrage.

ARTICLE VI : FONCTIONNEMENT

6-1) Composition du comité :

Chaque collectivité adhérent au syndicat est représentée par des délégués titulaires et suppléants dont le nombre est indiqué sur tableau ci-après :

Population	Nombre de délégués			
	des communes		des EPCI	
	titulaires	suppléants	titulaires	suppléants
Moins de 2000 hab.	1	1	1	1
De 2001 à 4000 hab.	2	2		
De 4001 à 6000 hab.	3	3		
De 6001 à 8000 hab.	4	4		
De 8001 à 10000 hab.	5	5		
De 10001 à 12000 hab.	6	6	2	2
De 12001 à 14000 hab.	7	7		
De 14001 à 16000 hab.	8	8		
De 16001 à 18000 hab.	9	9		
18001 et plus	10	10		

En cas d'empêchement d'un ou plusieurs délégués titulaires, les délégués suppléants présents (dans la limite du nombre de titulaires absents) de la collectivité concernée siègent au comité avec voix délibératives.

6-2) Bureau :

Le comité désigne parmi les délégués qui le composent un bureau qui comporte un président, plusieurs vice-présidents, un secrétaire, un secrétaire-adjoint et dix membres.

6-3) Règlement intérieur :

Un règlement intérieur en forme de délibération du comité syndical fixe, conformément aux articles L.2121-8 et L.5211-1 du Code général des collectivités territoriales, les dispositions relatives au fonctionnement du comité et du bureau qui ne seraient pas déterminées par les lois et règlements.

ARTICLE VII : DISPOSITIONS FINANCIERES

Le budget du syndicat pourvoit aux dépenses occasionnées par le fonctionnement et les attributions couvertes par:

- les redevances des concessionnaires, les subventions diverses et toutes ressources autorisées par les lois et réglementations en vigueur.
- les ressources que le syndicat est appelé à créer, à percevoir ou à recevoir en application de ses attributions, définies à l'article 5 ci-dessus.

La comptabilité du syndicat est tenue sous la forme de la comptabilité communale.

Un budget annexe au budget principal est tenu pour l'activité optionnelle de l'article 5-3-4) ci-dessus.

ARTICLE VIII : RECEVEUR

Le Receveur est un comptable du Trésor désigné dans les conditions prévues par les lois et règlements en vigueur.

Communes adhérentes au SIED 70 ayant transféré les attributions prévues à l'article 5-1) des statuts :

Nom de la commune	Date de l'arrêté d'adhésion	Nom de la commune	Date de l'arrêté d'adhésion
ABELCOURT	28/12/95	AUXON	11/07/95
ADELANS-ET-LE-VAL-DE-BITHAINE	11/07/95	AVRIGNEY-VIREY	11/07/95
AILLEVILLERS-ET-LYAUMONT	11/07/95	AYNANS (LES)	11/07/95
AILLONCOURT	11/07/95	BAIGNES	10/04/96
AINVELLE	11/07/95	BARD-LES-PESMES	11/07/95
ALAINCOURT	18/08/95	BARRE (LA)	11/07/95
AMAGE	18/08/95	BASSE-VAIVRE (LA)	28/12/95
AMANCE	11/07/95	BASSIGNEY	11/07/95
AMBIEVILLERS	11/07/95	BATIES (LES)	11/07/95
AMBLANS-ET-VELOTTE	11/07/95	BATTRANS	23/04/98
AMONCOURT	11/07/95	BAUDONCOURT	07/11/01
AMONT-ET-EFFRENEY	28/12/95	BAY	28/12/95
ANCHENONCOURT-ET-CHAZEL	18/08/95	BEAUJEU-SAINT-VALLIER-PIERREJUX	11/07/95
ANCIER	11/07/95	BEAUMOTTE-AUBERTANS	11/07/95
ANGIREY	10/04/96	BEAUMOTTE-LES-PIN	26/06/08
ANJEUX	11/07/95	BELFAHY	11/07/95
APREMONT	11/07/95	BELMONT	11/07/95
ARBECEY	08/11/96	BELONCHAMP	11/07/95
ARC-LES-GRAY	11/07/95	BELVERNE	02/05/97
AROS	21/04/04	BESNANS	10/04/96
ARSANS	20/07/09	BETAUCOURT	11/07/95
ARPENANS	11/07/95	BETONCOURT-LES-BROTTE	11/07/95
ATHESANS-ETROITEFONTAINE	11/07/95	BETONCOURT-SAINT-PANCRAS	10/04/96
ATTRICOURT	11/07/95	BETONCOURT-SUR-MANCE	28/12/95
AULX-LES-CROMARY	06/07/06	BEULOTTE-SAINT-LAURENT	18/08/95
AUTET	11/07/95	BEVEUGE	11/07/95
AUTOREILLE	28/12/95	BLONDEFONTAINE	11/07/95
AUTREY-LES-CERRE	11/07/95	BONNEVENT-ET-VELLOREILLE	11/07/95
AUTREY-LES-GRAY	28/12/95	BOREY	11/07/95
AUTREY-LE-VAY	11/07/95	BOUGEY	28/12/95
AUVET-ET-LA-CHAPELOTTE	23/04/98	BOUGNON	11/07/95

Nom de la commune	Date de l'arrêté d'adhésion	Nom de la commune	Date de l'arrêté d'adhésion
BOUHANS-ET-FEURG	23/04/98	CHAUX-LES-PORT	11/07/95
BOUHANS-LES-LURE	11/07/95	CHENEBIER	23/04/98
BOUHANS-LES-MONTBOZON	11/07/95	CHEMILLY	18/08/95
BOULIGNEY	11/07/95	CHENEVREY-ET-MOROGNE	07/11/01
BOULOT	11/07/95	CHEVIGNEY	25/09/96
BOULT	11/07/95	CHOYE	18/08/95
BOURGUIGNON-LES-CONFLANS	11/07/95	CINTREY	08/11/96
BOURGUIGNON-LES-MOREY	06/07/06	CITERS	28/12/95
BOURGUIGNON-LES-LA-CHARITE	26/03/10	CITEY	10/04/96
BREUCHES	10/04/96	CLAIREGOUTTE	11/07/95
BREUCHOTTE	11/07/95	COGNIERES	11/07/95
BREUREY-LES-FAVERNEY	28/12/95	COISEVAUX	11/07/95
BREVILLIERS	18/08/95	COLOMBE-LES-VESOUL	11/07/95
BRIAUCOURT	11/07/95	COLOMBIER	11/07/95
BROTTE-LES-LUXEUIL	11/07/95	COLOMBOTTE	18/08/95
BROTTE-LES-RAY	11/07/95	COMBERJON	11/07/95
BROYE-AUBIGNEY-MONTSEUGNY	18/08/95	CONFLANDEY	18/08/95
BROYE-LES-LOUP-ET-VERFONTAINE	11/07/95	CONFLANS-SUR-LANTERNE	11/07/95
BRUSSEY	28/12/95	CONFRACOURT	10/04/96
BRUYERE(LA)	18/08/95	CORBENAY	11/07/95
BUCEY-LES-GY	11/07/95	CORBIERE (LA)	11/07/95
BUCEY-LES-TRAVES	08/11/96	CORDONNET	11/07/95
BUFFIGNECOURT	23/09/03	CORNOT	18/08/95
BUTHIERS	11/07/95	CORRAVILLERS	18/08/95
BUSSIERES	09/03/09	COTE (LA)	18/08/95
CENANS	11/07/95	COULEVON	11/07/95
CERRE-LES-NOROY	18/08/95	COUTHENANS	08/11/96
CHALONVILLARS	02/05/97	CRESANCEY	21/02/03
CHAMBORNAY-LES-BELLEVAUX	28/12/95	CREUSE (LA)	16/09/99
CHAMBORNAY-LES-PIN	08/11/96	CREVANS	09/03/09
CHAMPEY	09/03/09	CROMARY	11/07/95
CHAMPLITTE	29/07/05	CUBRY-LES-FAVERNEY	11/07/95
CHAMPTONNAY	11/07/95	CULT	28/12/95
CHANCEY	2/09/08	CUVE	11/07/95
CHANTES	28/12/95	DAMBENOIT-LES-COLOMBE	28/12/95
CHAPELLE-LES-LUXEUIL (LA)	11/07/95	DAMPIERRE-LES-CONFLANS	11/07/95
CHAPELLE-SAINT-QUILLAIN (LA)	16/09/99	DAMPIERRE-SUR-LINOTTE	28/12/95
CHARCENNE	23/04/98	DAMPIERRE-SUR-SALON	26/06/08
CHARGEY-LES-GRAY	11/07/95	DAMPVALLEY-LES-COLOMBE	11/07/95
CHARGEY-LES-PORT	11/07/95	DAMPVALLEY-SAINT-PANCRAS	11/07/95
CHARIEZ	11/07/95	DELAIN	11/07/95
CHARMES-SAINT-VALBERT	11/07/95	DEMIE (LA)	28/12/95
CHARMOILLE	11/07/95	DENEVRE	21/04/04
CHASSEY-LES-MONTBOZON	11/07/95	ECHAVANNE	18/08/95
CHASSEY-LES-SCEY	18/08/95	ECHENANS-SOUS-MONT-VAUDOIS	02/05/97
CHATENEY	28/12/95	ECHENOZ-LA-MELINE	23/04/98
CHATENOIS	18/08/95	ECHENOZ-LE-SEC	08/11/96
CHAUMERCENNE	26/03/10	ECROMAGNY	11/07/95
CHAUX-LA-LOTIERE	11/07/95	EQUEVILLEY	11/07/95
ERREVET	10/04/96	GRATTERY	18/08/95

Nom de la commune	Date de l'arrêté d'adhésion	Nom de la commune	Date de l'arrêté d'adhésion
ESBOZ-BREST	11/07/95	GRAY	20/07/09
ESMOULIERES	28/12/95	GRAY-LA-VILLE	11/07/95
ESMOULINS	11/07/95	GREUCOURT	21/02/03
ESPRELS	11/07/95	GY	10/04/96
ESSERTENNE-ET-CECEY	28/12/95	HAUT-DU-THEM-CHATEAU-LAMBERT	11/07/95
ETOBON	11/07/95	HAUTEVELLE	11/07/95
ETRELLES-ET-LA-MONTBLEUSE	18/08/95	HERICOURT	08/11/96
ETUZ	11/07/95	HURECOURT	10/04/96
FAHY-LES-AUTREY	23/04/98	HYET	16/09/99
FALLON	11/07/95	IGNY	11/07/95
FAUCOGNEY-ET-LA-MER	18/08/95	JASNEY	11/07/95
FAYMONT	11/07/95	LAMBREY	28/12/95
FERRIERES-LES-SCEY	11/07/95	LANTENOT	11/07/95
FESSEY (LES)	18/08/95	LANterne-ET-LES-ARMONTS (LA)	11/07/95
FLAGY	11/07/95	LARIANS-ET-MUNANS	10/03/06
FLEUREY-LES-FAVERNEY	11/07/95	LAVIGNEY	11/07/95
FLEUREY-LES-SAINT-LOUP	11/07/95	LAVONCOURT	02/05/97
FONDREMAND	28/12/95	LIEFFRANS	20/07/09
FONTAINE-LES-LUXEUIL	11/07/95	LIEVANS	11/07/95
FONTENOIS-LA-VILLE	11/07/95	LIEUCOURT	09/03/09
FONTENOIS-LES-MONTBOZON	11/07/95	LINEXERT	11/07/95
FOUCHECOURT	28/12/95	LOEUILLEY	28/12/95
FOUGEROLLES	11/07/95	LOMONT	11/07/95
FRAHIER-ET-CHATEBIER	11/07/95	LONGEVILLE	28/12/95
FRAMONT	11/07/95	LONGINE (LA)	18/08/95
FRANCALMONT	11/07/95	LOULANS-VERCHAMP	11/07/95
FRANCHEVELLE	11/07/95	LURE	08/11/96
FRASNE-LE-CHATEAU	11/07/95	LUXEUIL-LES-BAINS	11/07/95
FREDERIC-FONTAINE	11/07/95	LUZE	11/07/95
FRESNE-SAINT-MAMES	11/07/95	LYOFFANS	11/07/95
FRESSE	11/07/95	MAGNIVRAY	07/11/01
FRETIGNEY-ET-VELLOREILLE	11/07/95	MAGNONCOURT	11/07/95
FROIDECONCHE	11/07/95	MAGNORAY (LE)	10/04/96
FROIDETERRE	11/07/95	MAGNY (LES)	11/07/95
FROTEY-LES-LURE	11/07/95	MAGNY-DANIGON	11/07/95
FROTEY-LES-VESOUL	11/07/95	MAGNY-JOBERT	28/12/95
GENEVREUILLE	11/07/95	MAGNY-VERNOIS	18/08/95
GENEVREY	11/07/95	MAILLERONCOURT-CHARETTE	11/07/95
GEORFANS	11/07/95	MAILLERONCOURT-SAINT-PANCRAS	18/08/95
GERMIGNEY	11/07/95	MAILLEY-ET-CHAZELOT	11/07/95
GEVIGNEY-ET-MERCEY	18/08/95	MALANS	09/03/09
GEZIER-ET-FONTENELAY	29/04/02	MALBOUHANS	11/07/95
GIREFONTAINE	20/07/09	MALVILLERS	10/04/96
GOUHENANS	11/07/95	MANDREVILLARS	26/03/10
GRAMMONT	11/07/95	MARAST	11/07/95
GRANDVELLE-ET-LE-PERRENOT	11/07/95	MARNAY	09/03/09
GRANGES-LA-VILLE	11/07/95	MAUSSANS	11/07/95
GRANGES-LE-BOURG	11/07/95	MELECEY	11/07/95
MELINCOURT	11/07/95	PESMES	18/08/95
MELISEY	11/07/95	PISSEURE (LA)	18/08/95

Nom de la commune	Date de l'arrêté d'adhésion	Nom de la commune	Date de l'arrêté d'adhésion
MEMBREY	23/09/03	PLAINEMONT	11/07/95
MENOUX	10/04/96	PLANCHER-BAS	11/07/95
MERSUAY	11/07/95	PLANCHER-LES-MINES	18/08/95
MEURCOURT	11/07/95	POLAINCOURT-ET-CLAIREFONTAINE	18/08/95
MIELLIN	11/07/95	POMOY	11/07/95
MIGNAVILLERS	10/04/96	PONTCEY	18/08/95
MOFFANS-ET-VACHERESSE	18/08/95	PONT-DE-PLANCHES (LE)	11/07/95
MOIMAY	29/07/97	PONT-DU-BOIS	11/07/95
MOLAY	11/07/95	PONT-SUR-L OGNON	11/07/95
MOLLANS	11/07/95	PORT-SUR-SAONE	11/07/95
MONTAGNE (LA)	18/08/95	POYANS	11/07/95
MONTAGNEY	25/09/98	PROVENCHERE	28/12/95
MONTARLOT-LES-RIOZ	28/12/95	PURGEROT	11/07/95
MONTBOILLON	30/12/99	PREIGNEY	10/04/96
MONTBOZON	11/07/95	PROISELIERE-ET-LANGLE (LA)	18/08/95
MONTDORE	11/07/95	QUARTE (LA)	10/04/96
MONTESSAUX	11/07/95	QUENOCHÉ	11/07/95
MONTIGNY-LES-CHERLIEU	10/04/96	QUERS	28/12/95
MONTIGNY-LES-VESOUL	11/07/95	QUINCEY	11/07/95
MONTJUSTIN-ET-VELOTTE	11/07/95	RADDON-ET-CHAPENDU	18/08/95
MONTOT	09/03/09	RAZE	11/07/95
MONTUREUX-ET-PRANTIGNY	18/08/95	RECOLOGNE	11/07/95
MOTÉY-BESUCHE	20/07/09	RIGNOVELLE	11/07/95
MOTÉY-SUR-SAONE	10/04/96	RIOZ	11/07/95
NANTILLY	11/07/95	ROCHE-ET-RAUCOURT	18/08/95
NAVENNE	18/08/95	ROCHELLE (LA)	08/11/96
NEUREY-EN-VAUX	10/04/96	ROCHE-MOREY (LA)	18/08/95
NEUVELLE-LES-CROMARY	11/07/95	ROCHE-SUR-LINOTTE-ET-SORANS-LES-CORDIERS	11/07/95
NEUVELLE-LES-LA-CHARITE	11/07/95	RONCHAMP	11/07/95
NEUVELLE-LES-LURE (LA)	28/12/95	ROSEY	18/08/95
NEUVELLE-LES-SCEY (LA)	11/07/95	ROSIERE (LA)	18/08/95
NOIDANS-LE-FERROUX	11/07/95	ROSIERES-SUR-MANCE	28/12/95
NOIDANS-LES-VESOUL	11/07/95	ROYE	11/07/95
NOROY-LE-BOURG	18/08/95	RUHANS	11/07/95
OIGNEY	11/07/95	SAINT-BARTHELEMY	11/07/95
OISELAY-ET-GRACHAUX	11/07/95	SAINT-BRESSON	18/08/95
ORICOURT	11/07/95	SAINT-BROING	11/07/95
ORMENANS	11/07/95	SAINTE-MARIE-EN-CHANOIS	28/12/95
ORMOICHE	28/12/95	SAINTE-MARIE-EN-CHAUX	18/08/95
ORMOY	11/07/95	SAINT-FERJEUX	11/07/95
OUGE	07/11/01	SAINT-GAND	18/08/95
OVANCHES	29/07/97	SAINT-GERMAIN	11/07/95
OYRIERES	11/07/95	SAINT-LOUP-NANTOUARD	23/04/98
PASSAVANT-LA-ROCHERE	11/07/95	SAINT-LOUP-SUR-SEMOUSE	18/08/95
PERCEY-LE-GRAND	18/08/95	SAINT-MARCEL	28/12/95
PERROUSE	06/07/06	SAINT-REMY	23/04/98
SAINTE-SAUVEUR	10/04/96	VELLEFREY-ET-VELLEFRANGE	18/08/95
SAINTE-SULPICE	09/03/09	VELLEFRIE	11/07/95
SAINTE-VALBERT	29/07/97	VELLEGUINDRY-ET-LEVRECEY	10/04/96

Nom de la commune	Date de l'arrêté d'adhésion	Nom de la commune	Date de l'arrêté d'adhésion
SAPONCOURT	11/07/95	VELLE-LE-CHATEL	18/08/95
SAULNOT	11/07/95	VELLEMOZ	11/07/95
SAULX	11/07/95	VELLOREILLE-LES-CHOYE	11/07/95
SAUVIGNEY-LES-GRAY	11/07/95	VELORCEY	29/07/97
SAUVIGNEY-LES-PESMES	05/08/10	VENERE	20/07/09
SAVOYEUX	09/03/09	VENISEY	11/07/95
SCYE	18/08/95	VERLANS	11/07/95
SCEY-SUR-SAONE-ET-SAINT-ALBIN	11/07/95	VERNOIS-SUR-MANCE	10/04/96
SENONCOURT	20/07/09	VERNOTTE (LA)	26/06/08
SECENANS	11/07/95	VESOUL	26/06/08
SELLES	10/04/96	VEZET	11/07/95
SEMMADON	29/07/97	VILLAFANS	06/07/06
SENARGENT-MIGNAFANS	11/07/95	VILLARGENT	18/08/95
SERVANCE	11/07/95	VILLARS-LE-PAUTEL	11/07/95
SERVIGNEY	28/12/95	VILLEDIEU-EN-FONTENETTE (LA)	11/07/95
SORANS-LES-BREUREY	11/07/95	VILLEFRANCON	28/12/95
SORNAY	20/07/09	VILLENEUVE-BELLENOYE-ET-LA-MAIZE	28/12/95
TAVEY	23/04/98	VILLEPAROIS	18/08/95
TERNUAY-MELAY-ET-SAINT-HILAIRE	11/07/95	VILLERS-BOUTON	11/07/95
THIEFFRANS	11/07/95	VILLERS-CHEMIN-ET-MONT-LES-ETRELLES	02/04/01
THIENANS	11/07/95	VILLERSEXEL	11/07/95
TRAITIEFONTAINE	11/07/95	VILLERS-LA-VILLE	10/04/96
TRAVES	18/08/95	VILLERS-LE-SEC	11/07/95
TREMBLOIS (LE)	02/05/97	VILLERS-LES-LUXEUIL	11/07/95
TREMOINS	11/07/95	VILLERS-PATER	28/12/95
VAITE	11/07/95	VILLERS-SUR-PORT	11/07/95
VAIVRE (LA)	28/12/95	VILLERS-SUR-SAULNOT	11/07/95
VAIVRE-ET-MONTOILLE	18/08/95	VILORY	11/07/95
VALAY	11/07/95	VISONCOURT	11/07/95
VAL-DE-GOUHENANS (LE)	18/08/95	VOIVRE (LA)	28/12/95
VAL-SAINT-ELOI (LE)	11/07/95	VOLON	04/03/05
VANTOUX-ET-LONGEVILLE	11/07/95	VORAY-SUR-L'OGNON	11/07/95
VAROGNE	08/11/96	VOUGECOURT	10/04/96
VARS	11/07/95	VOUHENANS	23/04/98
VAUCHOUX	11/07/95	VREGILLE	07/11/01
VAUVILLERS	11/07/95	VYANS-LE-VAL	11/07/95
VAUX-LE-MONCELOT	11/07/95	VY-LE-FERROUX	11/07/95
VELESMES-ECHEVANNE	11/07/95	VY-LES-FILAIN	18/08/95
VELET	18/08/95	VY-LES-LURE	11/04/07
VELLECHEVREUX-ET-COURBENANS	11/07/95	VY-LES-RUPT	10/04/96
VELLECLAIRE	02/04/01		

Autre collectivité adhérente au SIED 70 :

Nom de la collectivité	Date de l'arrêté d'adhésion
CCPL Communauté de communes du pays de Lure	07/11/01

Communes adhérentes au SIED 70 ayant transféré les attributions prévues à l'article 5-2) des statuts :

Nom de la commune	Date de l'arrêté de transfert	Nom de la commune	Date de l'arrêté de transfert
ABELCOURT	06/07/06	AUTREY-LES-CERRE	06/07/06
AILLEVILLERS-ET-LYAUMONT	06/07/06	AUXON	06/07/06
AILLONCOURT	06/07/06	BASSIGNEY	06/07/06
AMBIEVILLERS	06/07/06	BAUDONCOURT	06/07/06
AMONCOURT	06/07/06	BAY	06/07/06
BEULOTTE-SAINT-LAURENT	06/07/06	NEUVELLE-LES-CROMARY	06/07/06
BONNEVENT-ET-VELLOREILLE	06/07/06	NEUVELLE-LES-LURE (LA)	06/07/06
BROTTE-LES-LUXEUIL	06/07/06	NEUVELLE-LES-SCEY (LA)	06/07/06
BUTHIERS	06/07/06	OISELAY-ET-GRACHAUX	11/04/07
CHAMBORNAY-LES-BELLEVAUX	06/07/06	PLAINEMONT	06/07/06
CHAPELLE-LES-LUXEUIL (LA)	06/07/06	PLANCHER-LES-MINES	06/07/06
CHARCENNE	06/07/06	POLAINCOURT-ET-CLAIREFONTAINE	06/07/06
CHASSEY-LES-SCEY	06/07/06	POMOY	06/07/06
CHOYE	06/07/06	PONT-DU-BOIS	06/07/06
CLAIREGOUTTE	06/07/06	PURGEROT	06/07/06
CONFLANDEY	06/07/06	QUENOCHÉ	06/07/06
CORBENAY	11/04/07	ROSIÈRE (LA)	06/07/06
DAMBENOIT-LES-COLOMBE	06/07/06	SAINTE-MARIE-EN-CHAUX	06/07/06
FAUCOGNEY-ET-LA-MER	06/07/06	SAINT-GERMAIN	06/07/06
FLEUREY-LES-SAINT-LOUP	06/07/06	SAULNOT	06/07/06
FONTENOIS-LES-MONTBOZON	06/07/06	SCEY-SUR-SAONE-ET-SAINT-ALBIN	06/07/06
FRAHIER-ET-CHATEBIER	06/07/06	SECENANS	06/07/06
FRESNE-SAINT-MAMES	06/07/06	VAL-DE-GOUHENANS (LE)	06/07/06
GRAY-LA-VILLE	06/07/06	VAUCHOUX	06/07/06
GY	06/07/06	VELLECLAIRE	06/07/06
HAUTEVELLE	06/07/06	VELLEGUINDRY-ET-LEVRECEY	06/07/06
HURECOURT	06/07/06	VELLE-LE-CHATEL	06/07/06
LAVIGNEY	06/07/06	VELLOREILLE-LES-CHOYE	06/07/06
LYOFFANS	06/07/06	VERLANS	06/07/06
MAGNONCOURT	06/07/06	VILLARGENT	06/07/06
MAILLERONCOURT-CHARETTE	06/07/06	VILLEDIEU-EN-FONTENETTE (LA)	06/07/06
MALBOUHANS	06/07/06	VILLEFRANCON	06/07/06
MOLLANS	06/07/06	VILLERS-CHEMIN-ET-MONT-LES-ETRELLES	06/07/06
MONTDORE	06/07/06	VOUHENANS	06/07/06
MONTESSAUX	06/07/06	VY-LE-FERROUX	06/07/06
MONTIGNY-LES-VESOUL	06/07/06		

Communes adhérentes au SIED 70 ayant transféré des attributions prévues à l'article 5-3-4) des statuts :

Nom de la commune	Date de l'arrêté de transfert	Intitulé de la compétence
ANGIREY	06/07/06	Chaufferie automatique au bois et réseau chaleur pour la desserte du lotissement communal et de la mairie
FRESSE	06/07/06	Chaufferie automatique au bois et réseau chaleur pour la mairie et ses 2 logements et une future extension
SCEY-SUR-SAONE-ET-SAINT-ALBIN	06/07/06	Chaufferie automatique au bois et réseau chaleur pour la mairie, les écoles et salle des fêtes